

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6027

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'un tènement immobilier situé 39, rue Roger Salengro et appartenant à la SCI Activités courrier industriel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est engagée dans la politique de valorisation urbaine, sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, dénommée le Carré de Soie. Cet ambitieux projet, portant sur 500 hectares, devrait notamment offrir à terme sur le secteur un pôle de loisirs, un programme immobilier et bénéficiera d'une desserte remarquable en transports en commun avec le prolongement du métro et des deux lignes de tramways (Lea et Leslys).

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-dessous désigné pour un montant de 2 876 000 €, conformément à l'avis de France domaine et appartenant à la SCI Activités courrier industriel, filiale de La Poste.

Il s'agit d'un tènement immobilier à usage commercial, d'une emprise totale de 15 211 mètres carrés, situé 39, rue Roger Salengro à Vaulx en Velin, cadastré section BN 37 pour 7 560 mètres carrés, BN 38 pour 3 205 mètres carrés et BN 299 pour 4 446 mètres carrés, et comprenant :

- au rez-de-chaussée :

- . une salle de tri de 5 813 mètres carrés,
- . des bureaux et des locaux sociaux de 312 mètres carrés,
- . un restaurant de 243 mètres carrés ;

- au 1er étage :

- . une mezzanine,
- . des bureaux et locaux sociaux de 586 mètres carrés,

soit une superficie totale de 6 954 mètres carrés, divisée en 5 400 mètres carrés environ de locaux techniques et 1 554 mètres carrés de bureaux et autres locaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition de l'immeuble situé 39, rue Roger Salengro à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Activités courrier industriel, filiale de La Poste.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1320 individualisée le 1er mars 2006 pour la somme de 12 500 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 2 876 000 € pour l'acquisition et de 34 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,